

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2010

Etaient présents : JLTHOMAS G.RIPEAUX R.LELIEVRE B.LEMASSON F.ADAM C.FOUBERT B.LEBOUC R.DELAUNAY D.GRAND T.GUILLOUARD D.LEBRETON

Absents : V.BOUJU J.TRETON C.PICHEREAU M.RINGUENET-PECATE

Renouvellement du contrat de Mme PINCON pour le remplacement de la titulaire pendant son congé parental / révision de ses horaires suite au nouveau mode de fonctionnement de la cantine,

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de renouveler le contrat de Mme PINCON du 18 juin 2010 au 18 décembre 2010 – l'agent titulaire du poste ayant fait connaître son intention de prolonger son congé parental. Par ailleurs, le temps de travail de ce poste est augmenté d'une demi heure par jour de cantine en raison du nouveau mode de fonctionnement de ce service.

Redevance d'occupation du domaine public France Telecom,

M. le Maire est autorisé à encaisser (recettes de fonctionnement) la somme de 493,21 euros

Etude de devis pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie,

Le devis présenté par la société Guibout-Matériaux pour l'achat d'une cuve de 4000 l d'un montant de 767,43 € H.T est accepté.

Vente d'une portion de terrain communal au village de la Vannerie,

Les membres du Conseil Municipal, acceptent (sous réserve de l'avis qui découlera de l'enquête publique) de vendre, au prix de 0,50 € le mètre caré, à M. Mme CERQUEIRA une portion de voie communale au village de la Vannerie afin de régulariser une situation créée par les anciens propriétaires (pose d'un mur de clôture sur le domaine public).

Examen des devis du S.D.E.G.M pour une campagne de remplacement des lanternes vétustes,

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder au remplacement de quelques lanternes vétustes et « énergivores » en collaboration avec le Syndicat Départemental d'Electrification et du Gaz de La Mayenne :

- 7 lanternes rue des Thuyas pour un montant de 2.079 euros
 - 3 lanternes route de Pré-En-Pail pour un montant de 891 euros
 - 1 lanterne rue de Buard pour un montant de 297 euros
 - 2 lanternes au Bourg d'Orgères pour un montant de 594 euros
- soit un montant total de 3.861 euros.

Réflexion de la commune autour de l'élaboration d'un projet de territoire de la Communauté de Communes des Avals,

Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir à l'élaboration d'un projet de territoire sur la Communauté de Communes des Avals. M. Raymond LELIEVRE fera partie de la commission mise en place par la Communauté de Communes des Avals.

Réflexion sur l'achat éventuel du commerce et du logement de la Gourmandine au 4 rue des vieux métiers,

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que M. et Mme BUSCAINO ont quitté leur commerce pour reprendre un commerce à Pré-En-Pail et que les bâtiments qu'ils occupent (commerce et logement) sont en vente. M. le Maire ainsi que 2 de ses adjoints ont visité les locaux en présence des propriétaires le 9 juin dernier. M. le Maire informe également les Conseillers Municipaux qu'une personne de Lignières-Orgères souhaite gérer un commerce de proximité et qu'elle a déposé une demande auprès de l'enseigne Carrefour.

Après débat, les Conseillers Municipaux sont peu intéressés par cet achat mais chargent M. le Maire de se renseigner auprès de la Communauté de Communes des Avals afin de savoir que si dans le cadre des ateliers relais prévus dans le Contrat Territorial Unique, il serait envisageable l'installation d'un atelier relais à Lignières-Orgères, non pas pour y accueillir un artisan mais un commerce de proximité.

Fait à Lignières-Orgères, le 24 juin 2010
Le Maire,
Jean-Luc THOMAS